



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

Convocations à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux à la date du 13 juin 2024. Vous êtes priés de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **le mercredi 19 juin 2024 à 18h30, en mairie.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2024

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

1. Modification de la constitution des commissions communales

**RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Madame le Maire**

2. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2024
3. Modification du tableau des effectifs – création de postes dans le cadre d'avancement de grade

**FINANCES**

**Rapporteur : Monsieur Patrick GUERIN**

4. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Année scolaire 2024-2025
5. Décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Bourg-Saint-Andéol, exercice 2024
6. Reversement de la taxe d'aménagement – Annule et remplace la délibération n°2022-109 du 7 décembre 2022

**URBANISME – SERVICES TECHNIQUES**

**Rapporteur : Monsieur Yvon BLADIER**

7. Convention portant mise à disposition d'un terrain pour l'implantation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques au profit de la société française du radiotéléphone SFR
8. Approbation de l'avenant n°1 à la convention OPAH-Ru 2022-2027

**ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Monsieur ADRAGNA**

9. Convention d'occupation du domaine public relative à la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque en toiture, localisée sur l'école Albertine Maurin

## **SPORT**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre MAUBERT**

10. Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour des travaux d'aménagement au stade de rugby Camberabero

## **EDUCATION**

**Rapporteur : Madame le Maire**

11. Convention d'interventions musicales en milieu scolaire entre la commune et la Communauté de Communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche – année scolaire 2024-2025
12. Fixation des tarifs du temps méridien (accueil périscolaire et repas) et de la majoration en cas de non-respect des délais de réservation
13. Fixation des tarifs des accueils périscolaires et de la majoration en cas de non-respect des délais de réservation
14. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils périscolaires
15. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la commune et le rectorat de Grenoble

## **SECURITE**

**Rapporteur : Monsieur Patrick GUERIN**

16. Convention de mise à disposition de policiers municipaux de la mairie de BOURG-SAINT-ANDEOL au profit de la Commune de VIVIERS

## **INTERCOMMUNALITE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

17. Education musicale – procès-verbal de mise à disposition des locaux de la commune de Bourg Saint Andéol auprès de la DRAGA
  18. Approbation de la convention entre la communauté de communes DRAGA et la commune de Bourg-Saint-Andéol pour le fonctionnement de l'antenne de l'école de musique
- Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Bourg-Saint-Andéol, le 13 juin 2024

Le Maire,

Françoise GONNET TABARDEL

